FORMASUITE

PROGRAMME DE LA FORMATION

Réglementation et Pratiques en matière de Sécurité Incendie et d'Accessibilité (Locaux ERP de Classe 5 et 4)

Le 10/11/2026

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Comprendre en détail la réglementation relative à la sécurité incendie et à l'accessibilité dans les locaux ERP.
- Appliquer ces connaissances à la conception intérieure des locaux ERP.
- Identifier et résoudre les problèmes potentiels liés à la sécurité incendie et à l'accessibilité lors de la conception.
- Développer des stratégies de conception pour améliorer la sécurité incendie et l'accessibilité.

CONTENU

AVANT LA FORMATION

- Entretien téléphonique avec le formateur afin de personnaliser votre formation.
- Le programme de formation ci-dessous pourra donc être modifié gratuitement en fonction de vos attentes.

Jour 1 : Sécurité incendie dans les locaux ERP

Matin:

Comprendre la réglementation

- Introduction à la réglementation relative à la sécurité incendie dans les locaux ERP.
- Examen des obligations spécifiques pour les locaux de classe 4 et 5, y compris les exigences en matière de conception, de matériaux et de signalisation.
- Présentation des principes de conception liés à la prévention des incendies et à l'évacuation.

Après-midi :

Mise en pratique

- Évaluation des risques incendie spécifiques aux locaux ERP, y compris l'identification des sources potentielles d'incendie dans la conception.
- Étude de cas : Analyse d'un design d'intérieur pour identifier les non-conformités et proposer des améliorations.
- Atelier pratique : Élaboration d'un plan d'évacuation en fonction de la conception du local.

Jour 2 : Accessibilité du public et PMR

Matin :

CONTACTEZ NOUS

Du Lundi au Vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Par téléphone au **05 31 60 07 07**
Par email : serviceclient@formasuite.fr
Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

FORMASUITE
12 rue Courbet 82000 Montauban
SIRET : 842 016 594 00017
N° de déclaration d'activité : 76820087382

Comprendre la réglementation

- Introduction à la réglementation relative à l'accessibilité du public et aux PMR dans les locaux ERP.
- Analyse des obligations spécifiques pour les locaux de classe 4 et 5, y compris les exigences en matière de conception, de signalisation et de services.
- Présentation des principes de conception pour l'accessibilité.

Après-midi :

Mise en pratique

- Identification des obstacles potentiels à l'accessibilité dans les designs d'intérieur pour les locaux ERP.
- Étude de cas : Analyse d'un design d'intérieur pour identifier les problèmes d'accessibilité et proposer des solutions.
- Atelier pratique : Élaboration d'un plan d'amélioration de l'accessibilité en fonction de la conception du local.

FIN DE LA FORMATION

- Débrief de la formation avec le formateur pour consolider vos connaissances.

PREREQUIS

Aucun

PUBLIC VISE

Les responsables sécurité - Les chargés de prévention – Les responsables services généraux et maintenance - Tous ceux qui sont impliqués dans la gestion de la sécurité incendie d'un site (hors ERP-IGH)

- Formation individuelle ou collective (garantie à partir du premier inscrit)
- Formation assurée au sein de vos locaux ou dans une salle de formation dans la ville de votre choix
- Dates de votre choix sans surcoût
- Entretien téléphonique préalable avec notre formateur afin de personnaliser votre formation
- Inscription à réaliser 21 jours avant le démarrage de la formation
- Horaires : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Nombre de participants : de 1 à 5 participants (au delà nous consulter)
- **Formation accessible à toutes personnes porteuses de handicap.**

DUREE

14 heures

PEDAGOGIE

Montée en compétence assurée par l'association d'un contenu théorique et pratique. Etude de cas concrets en rapport avec votre quotidien professionnel.

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

CONTACTEZ NOUS

Du Lundi au Vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Par téléphone au **05 31 60 07 07**
Par email : serviceclient@formasuite.fr
Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

FORMASUITE
12 rue Courbet 82000 Montauban
SIRET : 842 016 594 00017
N° de déclaration d'activité : 76820087382

- Recueil individuel des attentes du stagiaire
- Questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation
- Évaluation continue durant la session
- Remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

Moyens et supports pédagogiques :

- Evaluation des besoins et du profil du participant
- Apport théorique et séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Cas pratiques
- Questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape
- Retours d'expériences
- Séquences pédagogiques regroupées en différents modules,
- Remise d'un support pédagogique
- Echanges interactifs
- Intervention d'un formateur expert dans son domaine

Modalités d'évaluation et de suivi :

- Grille d'évaluation (test de positionnement)
- Entretien téléphonique avec le formateur avant la formation
- Travaux pratiques
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape
- Echange avec le formateur par visioconférence (webinar), téléphone et mail
- Exercices corrigés, études de cas réels, mise en application concrète et utile
- Évaluation pour valider vos acquis en fin de formation

Profil du formateur :

- Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation.
- Le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.
- Formateur référent : M.Lacave Téléphone : 05 31 60 07 07

Une attestation de formation sera délivrée au stagiaire.